



<b>EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE</b>	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2025</b>  <i>Date de l'annonce publique : 19.09.2025</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 18.09.2025</i>
<i>Présents :</i> MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Roger MILLER et Marc LANG, échevins M. Frank COLABIANCHI, Mme Monique SMIT-THIJS, M. Guy WEIRICH, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS, Mmes Gabriella DAMJANOVIC, Yolande SCHUSTER, Nadine PHILIPPE, Mariette GALLMEISTER, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire  <i>Excusé :</i>	

### **11.A LOTISSEMENT DE 4 PARCELLES SISES À BERTRANGE, RUE DE DIPPACH, EN 5 LOTS**

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par le bureau de géomètres TR-GEOMETRES s.à r.l. de L-1010 Luxembourg, B.P. 1034, en obtention de l'autorisation de lotisser 4 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue de Dippach », en cinq lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres TR-GEOMETRES s.à r.l., n° affaire 228237, dessiné le 14.05.2025,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par le bureau de géomètres TR-GEOMETRES s.à r.l. de L-1010 Luxembourg, B.P. 1034, en obtention de l'autorisation de lotisser 4 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue de Dippach », en cinq lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Bertrange, le 29 septembre 2025

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 26 septembre 2025 portant approbation de la demande de lotissement présentée par le bureau de géomètres TR-GEOMETRES s.à r.l. de L-1010 Luxembourg, B.P. 1034, en obtention de l'autorisation de lotisser 4 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue de Dippach », en cinq lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 3 octobre 2025  
Pour le collège échevinal,

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire